



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E112741

VALABLE JUSQU'AU 15/07/2026

ÉDITÉ LE

23/06/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/01/2015  
24 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOBIGNY

Siret : 305 033 821 00029

Code NACE : 4778B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
BPCE IARD 193175571 T 001

Assurance Responsabilité Civile :  
BPCE IARD 193175571 T 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : ETABLISSEMENTS SOCQUET-CLERC

8 ROND POINT DE MONTFERMEIL  
93340 LE RAINCY

Téléphone : 01 43 01 18 18

Fax : 01 43 81 33 10

Portable : 06 09 91 03 31

Site Internet : www.socquet-clerc.com

E-mail : socquet-clerc93@orange.fr

Responsabilité légale :  
SOCQUET-CLERC FRÉDÉRIC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 16/07/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 17/09/2024         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 17/09/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.